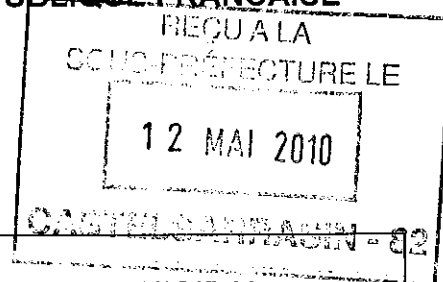


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. NUNZI

M. Guillamat quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

27 – 06 mai 2010

ZONE DU LUC : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR COFFINET

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2010 déclarant d'Utilité Publique l'aménagement de la zone du Luc en lotissement commercial et artisanal,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 29 avril 2008

Vu la promesse de vente enregistrée le 06 avril 2010 au SIE pole enregistrement de Montauban et signée par Monsieur COFFINET

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 31 Voix pour et 1 Abstention (M. Charles)

APPROUVE l'acquisition d'une parcelle non bâtie cadastrée section CM numéro 327 pour une superficie de 139 m² et d'une parcelle bâtie cadastrée numéro 585 d'une superficie de 7269 m² appartenant à monsieur COFFINET demeurant 540 route de la Mégère – Saint Pierre la rivière à Moissac,

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 297 000€ (deux cent quatre vingt dix sept mille euros) emploi compris

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte notarié



Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

